

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2013/47

PRÉFECTURE DES YVELINES

24 JUIL. 2013

Date de convocation :  
28 juin 2013  
Date d'affichage :  
28 juin 2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE TROIS JUILLET A 20H30,

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. PANNETIER Patrice, Maire,

Etaient présents : MM. P. PANNETIER, E. DUPONT, P. BERQUET, B. LERISSON, Mmes I. JACQUES, F. FORZANI, G. MORGUE, S. GERMANICUS, G. TILMANN, M. A. ROBLIN

Objet :

**Bilan de concertation et arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme de la Commune**

Absents excusés : M. D. DUMOULIN, pouvoir à M. E. DUPONT  
Mme P. GISLE, pouvoir à M. P. BERQUET  
M. Y. GOUNOT, pouvoir à M. B. LERISSON  
M. E. NIVET, pouvoir à Mme G. TILMANN  
M. N. NICOLAS, pouvoir à Mme F. FORZANI

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme G. MORGUE

Par délibération en date du 14 avril 2008, le conseil municipal de Châteaufort a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme instauré par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de décembre 2000.

La loi "Solidarité et Renouvellement Urbains" du 13 décembre 2000 a remplacé les plans d'occupation des sols par un nouveau type de document, les plans locaux d'urbanisme.

Le Plan local d'urbanisme est un document d'orientation du développement urbain du territoire et de son fonctionnement. Il définit les rapports entre l'urbanisation et les espaces naturels, les paysages et les formes bâties,...

Le Plan Local d'Urbanisme prévoit les besoins de développement: logements à construire, nouveaux équipements éventuels.

Le Plan Local d'Urbanisme est surtout un outil de gestion du droit des sols, c'est d'ailleurs sa fonction juridique première. Il définit la destination des espaces et toutes les règles d'occupation des terrains, de construction et d'architecture. C'est en fonction du PLU que les permis de construire sont accordés, ainsi que les autorisations de réaliser une opération d'aménagement ou de créer un lotissement.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'un travail d'étude longue et complexe décomposée en plusieurs parties: le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), les orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le zonage et le règlement de réception en préfecture

078-217801430-20130712-03072013\_201347-DE  
Reçu le 12/07/2013

La présente délibération sera transmise au Préfet et sera affichée pendant un mois en mairie. Le dossier du projet de plan local d'urbanisme sera tenu à la disposition du public en mairie.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans le journal suivant : Le Parisien

Fait et délibéré à Châteaufort, le 3 juillet 2013

  
Le Maire  
  
Patrice PANNETIER